

EXEMPLE DE TEXTE DE DELIBERATION

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMUNES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES.

Considérant que les déchets abandonnés diffus désignent les déchets d’emballages qui, pour des raisons diverses, n’ont pas intégré le circuit conventionnel de collecte et se retrouvent dispersés dans l’espace public.

Résultant souvent d’incivilités, ces déchets se dégradent dans l’espace public. Leur gestion mobilise des moyens humains et financiers conséquents.

Considérant qu’un cadre règlementaire a été mis en place pour responsabiliser les producteurs d’emballages (REP emballages, encadrée par l’éco organisme CITEO) et qu’une convention de lutte contre les déchets abandonnés est proposée pour les communes ou groupements de communes de plus de 1500 habitants avec un soutien financier de 0,9€ / habitant

Considérant que le Pays de Craon se porte mandataire du groupement de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l’adhésion de la commune de **XXXX** à la convention de groupement de communes

S’ENGAGE à transmettre au Pays de Craon les éléments nécessaires au déroulement de la convention

AUTORISE M. le MAIRE / Mme Le MAIRE à signer la convention de groupement désignant le Pays de Craon comme mandataire du groupement et à signer tout document relatif à ce projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250616-2025-06-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025
Affichage : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

